MALAUCÈNE
VENTOUX & PATRIMOINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES
DU MAIRE DE MALAUCENE

AR 2022 PAEE 6 155

ARRETE DE STATIONNEMENT SL JARDIN POUR DES TRAVAUX D'ABATTAGE D'ARBRES POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE - QUARTIER LES PALIVETTES LE 19 OCTOBRE 2022

Le maire de Malaucène,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le Code de la Route
Vu le Code de la Voirie Routière
Vu la demande présentée:

- Par la SL JARDIN représentée par Monsieur Simon LELIEVRE
- Pour le compte de la commune
- Afin de réaliser le 19 octobre 2022
- Quartier Les Palivettes (voir plan)
- des travaux d'abattage de deux peupliers,

Considérant que pour assurer la sécurité publique, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules.

ARRETE

Article 1 :
Le 19 octobre 2022 la SL JARDIN représentée par Monsieur Simon LELIEVRE a l'autorisation d'abattre deux peupliers Quartier Les Palivettes pour le compte de la commune.

Article 2 :
Le stationnement et la circulation seront interdits au droit du chantier et une zone sera réservée à l'entreprise (voir plan)

Article 3 :
Cet arrêté prendra effet dès la mise en place des pré-signalisation et signalisation réglementaires par le demandeur.

Article 4 :
Les arrêtés pris antérieurement concernant les différentes zones de travaux seront abrogés pendant la période précitée.

Article 5 :
La commune de Malaucène se donne le droit de modifier ou d'abroger le présent arrêté, si l'un des articles n'est pas respecté ou que la circulation l'impose.

Article 6 :
La responsabilité du demandeur sera substituée à celle de l'administration si celle-ci venait à être recherchée pour tout accident qui serait la conséquence du présent arrêté.

Article 7 :
L'entreprise ci-dessus nommée fera sienne toutes les déclarations d'intention de commencement de travaux nécessaires à l'exécution de ce chantier.

Article 8 :
Toute infraction au présent arrêté sera réprimée conformément à la loi.

Article 9 :
Le commandant de la brigade de Gendarmerie de Malaucène et le Policier Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur le lieu du chantier ;

Article 10 :
Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- Au centre de secours de Malaucène,
- A la Gendarmerie
- A la Police Municipale
- A la CoVe

Malaucène, le 11 octobre 2022

Monsieur le Maire

MAIRIE DE MALAUCENE (Vaucluse)

Publiée le 13 janvier 2023

F. TENON

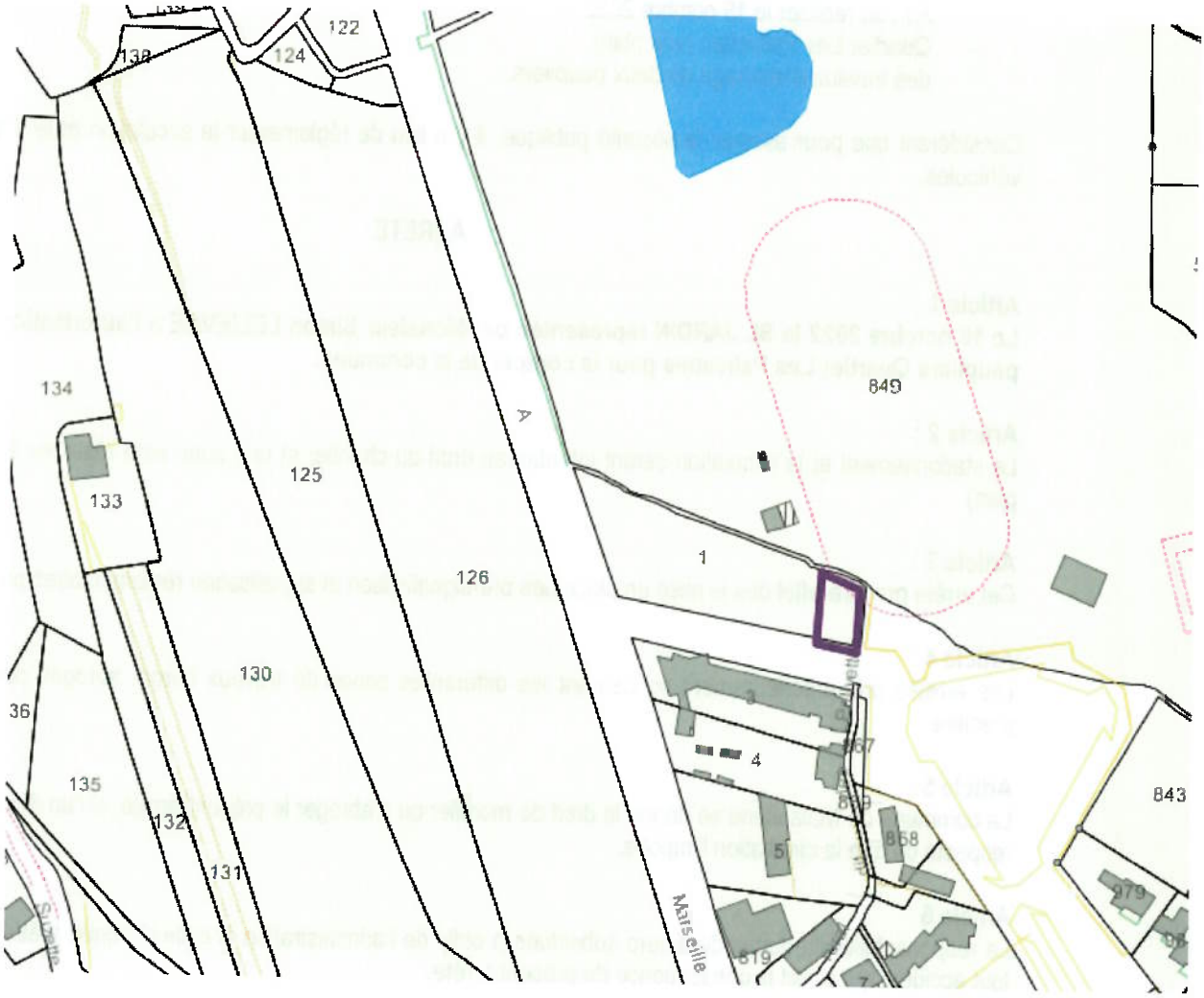

SL JARDIN LE 19 OCTOBRE 2022